

Exercice Budgétaire : 2025

Fonction :

Direction : DIRFI

**Thème : C01.04 Finances**

**Objet : Prise en compte de l'évolution législative des exonérations de cartes grises suite à la loi des Finances pour 2025**

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 20 mars 2025, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi des Finances N° 2025-127 en date du 17 février 2025 et notamment son article 31 quinquies,

Vu le code des impositions sur les biens et services et notamment les articles L.421-30 et suivants,

Vu l'article 1012 Bis du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2021-1843 du 22 décembre 2021 et notamment son paragraphe 1° de l'article 38,

Vu la délibération n°2016.0179 du 26 et 27 mai 2016 du Conseil régional relative à l'harmonisation des taxes régionales applicables aux cartes grises et permis de conduire,

Vu la délibération n°2019.00724 du 21 novembre 2019 fixant le taux d'exonération applicable à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation au profit des véhicules propres,

Vu la délibération n°2022.02034 du 17 novembre 2022 fixant le tarif et le taux d'exonération applicables à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation,

Vu la délibération n°2023.02047 du 23 novembre 2023 fixant le tarif et le taux d'exonération applicables à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation,

Vu la délibération n°2025.00220 du 30 janvier 2025 fixant le tarif et le taux d'exonération applicables à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation,

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

**DECIDE**

Par 104 « Pour », 11 « Contre », 36 « Abstention »

- De fixer à 100 % le taux d'exonération applicable à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation au profit des véhicules électriques et/ou à hydrogène sur l'ensemble du territoire régional à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 conformément aux articles L.421-49 et suivants du Code des impositions sur les biens et services.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (123) :** Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Caroline MELONI, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

**Pouvoirs donnés (46) :** Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Madame Laurence CHARPENTIER donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Claire JOLY, Madame Caroline LUBREZ donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Madame Martine MIQUEL donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE.

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Ludovic ROHART, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER.

Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Edith VARET.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2025.00616

Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE, Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Madame Laurence BARA, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Sandra DELANNOY donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Joëlle GARULT donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Alexandre MAESELE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Pierrick BERTELOOT.

Madame Roxane LUNDY donne pouvoir à Madame Karima DELLI, Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Marianne SECK donne pouvoir à Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sandrine GOMBERT, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON, Madame Margaux ROUCHET donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Frédéric LEFEBVRE.

**N'ont pas participé au vote (17) :** Madame Nathalie BILLET, Monsieur Cédric BRUN, Madame Elodie CLOEZ, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Alexandre MAESELE, Madame Caroline MELONI, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER.

**Absents (2) :** Madame Christine ENGRAND, Madame Fatima MASSAU.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation  
la Directrice générale des services  
Audrey DEMARETZ



**Xavier BERTRAND**  
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES  
EXPRIMES**